



Saint-Prime
VIVRE ENSEMBLE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de
Saint-Prime QUE :

Règlement numéro 2021-01 concernant les animaux

a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 janvier 2021.

Ce règlement est disponible au Centre Administratif Municipal, 599, rue Principale à Saint-Prime,
pour consultation et entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Saint-Prime, ce 12^e jour du mois de janvier deux mille vingt et un.


Secrétaire-trésorière et directrice générale